

Résolution concernant les régimes d'assurance maladie à franchise élevée

ATTENDU QUE les régimes d'assurance catastrophe peuvent refuser l'accès aux services de santé abordables et de qualité aux travailleurs qui ne sont pas en mesure de payer des frais élevés de leur poche et exacerbent les inégalités d'accès aux services de santé basés sur les revenus ; et,
ATTENDU QUE les régimes d'assurance catastrophe à franchise élevée mettent à mal la santé de notre population en décourageant les soins préventifs et la prise en charge des maladies chroniques ; et,

ATTENDU QUE des études ont montré que les régimes à franchise élevée ont pour conséquences que les patients évitent les soins nécessaires et négligent de renouveler leurs prescriptions de médicaments indispensables, et donc aggravent les inégalités sociales relatives à l'accès aux services de santé et aux résultats ;

ATTENDU QUE les régimes d'assurance à franchise élevée augmentent le risque de dettes et de faillite d'origine médicale, qui reste la principale cause de faillite aux É.-U. ; et,

ATTENDU QUE les régimes d'assurance à franchise élevée répercutent de plus en plus les coûts des employeurs sur les travailleurs malgré la stagnation des salaires et l'inégalité croissante des revenus ; et,

Il est donc résolu que :

1. L'UIES va combattre les régimes d'assurance à franchise élevée dans les négociations en mettant en avant d'autres types de conception de régimes fondés sur la valeur, qui sont meilleurs pour les consommateurs ; et,
2. L'UIES continuera de travailler avec des chercheurs et de participer au recueil de données publiques par le biais du gouvernement fédéral, de l'État et de l'administration locale pour dénoncer les coûts financiers et les résultats des services de santé des régimes d'assurance à franchise élevée ; et,
3. L'UIES continuera à éduquer ses membres, le mouvement syndical, les alliés communautaires et les agents publics sur les effets négatifs des régimes d'assurance maladie à franchise élevée.